

Initiatives ministérielles

Qu'il s'agisse du service d'information continu *All News* ou du service du Nord—certains de mes collègues, je le sais, vont vous en parler sérieusement—en effet je me suis rendue à Icaluit avec mon collègue le député de Winnipeg. Celui-ci entend vous communiquer certains renseignements très importants que nous avons recueillis concernant les réseaux des secteurs privé et public. En effet, les populations Inuit du Groenland, de la Russie et de l'Alaska communiquaient par l'entremise de ce réseau que le gouvernement a maintenant éliminé. Je vais lui laisser le soin de vous en parler.

Quant au service de Radio-Canada International—je conserverai une gratitude éternelle à mon collègue le député de Saint-Maurice qui a obtenu l'oreille du ministre, vraisemblablement parce qu'il prenait place naguère sur les banquettes ministérielles—c'est le moyen par lequel les Canadiens qui vivent et travaillent à l'étranger restent en contact avec le Canada. C'est par l'entremise du service de Radio-Canada International que de nombreux pays et de nombreux peuples acquièrent une vision de notre merveilleux pays et prennent connaissance du point de vue d'une moyenne puissance à l'égard des événements.

Ce sont là des institutions importantes qui devraient figurer dans le projet de loi et qui, financées de façon permanente, devraient être intégrées dans le réseau de la Société Radio-Canada.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai un problème et la présidence pourrait peut-être m'aider à le régler.

C'est au sujet de l'un des amendements, plus précisément la motion n° 14 proposée par M^{me} Finestone. En anglais, il est proposé de modifier l'article, en ajoutant:

«(m) the Corporation should provide an all-news service in English and French subject to such applicable statutes and regulations as the Governor in Council may deem necessary;».

[Français]

La version française se lit comme suit:

«m) la Société devrait offrir un service d'information continue assujéti aux lois et règlements applicables que le gouverneur en conseil juge nécessaires;»

Je regrette, je ne parle pas très bien le français, mais je ne vois pas ici les mots: «. . .un service d'information [. . .en anglais et français. . .]». Nous avons maintenant un service en anglais, mais pas un service en français.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député de nous avoir signalé la chose. Nous étudierons la question et nous y reviendrons plus tard pour rendre une décision ou proposer une traduction juridique.

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, pour faire suite à l'intervention de l'orateur précédent concernant cette publication—là, effectivement, par exemple, on ne souligne pas dans la version française. Moi, personnellement en tout cas, j'avais lu les amendements seulement en français parce que c'est ma langue maternelle, et on ne parlait pas d'un réseau français. On ne précisait pas qu'on voulait ajouter, comme le suggérait la députée de Mount Royal, et avec raison, un réseau français continu en information. La version française ne donnait pas le même texte du tout si on les compare. C'est très préjudiciable, parce que cela nous a empêchés de. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous examinons le projet de loi pour ensuite vérifier la traduction juridique de la motion en question, c'est-à-dire la motion n° 14.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour avoir attiré notre attention sur ce problème.

[Français]

Mais je voulais assurer le député qui vient de prendre la parole qu'il ne fallait pas attendre une traduction pour s'assurer qu'il y a du contenu dans la Loi sur la radiodiffusion, pour qu'il puisse intervenir.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Moi aussi, j'ai toujours vérifié le français. Et on s'aperçoit aujourd'hui que le français ne dit pas la même chose que l'anglais. Je suis vraiment déçu. Il va falloir faire quelque chose pour cela, parce que nous, du Québec, préférons l'avoir dans notre langue maternelle et nous demandons que cette motion soit corrigée.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous vérifions chacune des phrases et la traduction juridique. Ensuite, nous vérifierons toute la motion et la transcription.

Le député de Port Moody—Coquitlam invoque le Règlement.